

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **12 juin 2023** à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Madame Julie Tessier, conseillère n° 2
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : Aucune personne représentant le public

Absences motivées :

213-06-2023 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire du conseil du 12 juin 2023 soit ouverte à 19h30.

214-06-2023 2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation suivant :

À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

*Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Madame Julie Tessier, conseillère n° 2
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6*

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire, Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel. La séance se tiendra à 19h30, le 12 juin 2023, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Gabriel, 45 rue Beausoleil.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour

4. Adoption des états financiers 2022
5. Rapport du maire sur les faits saillants 2022
6. Demande d'aide financière – Association de hockey mineur de St-Gabriel
7. Élimination des raccordements inversés
8. Embauche d'un animateur – Camp de jour estival 2023
9. Demande PRIMEAU VOLET 1.1 – Mise aux normes de la station d'épuration pour respecter les exigences de l'attestation d'assainissement
10. Période de questions
11. Levée de la séance

Donné à Saint-Gabriel, ce 8 juin 2023, par monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier.

215-06-2023 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 12 juin 2023 soit et est adopté tel que présenté.

216-06-2023 4. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2022

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil adoptent les états financiers pour l'année 2022, tels que présentés.

217-06-2023 5. RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS 2022

ATTENDU QUE pour respecter les exigences de la *Loi sur les Cités et Villes* et plus particulièrement l'article 105.2.2.

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil de la Ville de Saint-Gabriel acceptent le rapport sur les faits saillants 2022, déposé par le maire Gaétan Gravel, et décrètent que ce dernier soit publié sur le site Internet de la ville.

218-06-2023 6. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE ST-GABRIEL

ATTENDU QUE l'Association de hockey mineur de St-Gabriel sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leurs activités de la saison 2022-2023;

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **5 000 \$**.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde l'aide financière demandée de 5 000 \$ à l'Association du hockey mineur de Saint-Gabriel pour leur saison 2022-2023.

219-06-2023 **7. ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Gabriel s'est engagée à élaborer un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées et pluvial lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du PRIMEAU 514393.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil adopte l'échéancier de réalisation du programme de raccordement inversé pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées et pluvial de la Ville de Saint-Gabriel;

QUE ce conseil présente l'échéancier et la résolution pour la mise en place du programme de raccordement inversé au MAMH pour compléter les documents de la réclamation finale du PRIMEAU 514393.

220-06-2023 **8. EMBAUCHE D'UN ANIMATEUR – CAMP DE JOUR ESTIVAL 2023**

ATTENDU QUE Mégane Lapointe-Gobeil doit être remplacée pour le poste d'animatrice au camp de jour estival 2023 pour lequel elle avait été embauché.

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE l'embauche de Jérémy Benoit pour le poste d'animateur au camp de jour estival 2023 soit autorisée par ce conseil, au taux horaire de 15.25 \$.

221-06-2023 **9. DEMANDE PRIMEAU VOLET 1.1 – MISE AUX NORMES DE LA STATION D'ÉPURATION POUR RESPECTER LES EXIGENCES DE L'ATTESTATION D'ASSAINISSEMENT**

ATTENDU QUE depuis janvier 2023, la Ville de Saint-Gabriel doit se conformer aux exigences de l'attestation d'assainissement, qu'elle doit entamer des démarches avant le 31 décembre 2023 afin de respecter tous ces critères, que la station d'épuration actuelle présente des rendements respectant les normes de rejets, mais que les nouveaux critères visant les volumes journaliers sont impossibles à respecter puisque l'eau parasitaire est trop importante,

ATTENDU QUE la ville a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la ville s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la ville pour la réalisation des travaux;

QUE la ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE la ville s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

QUE la ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

222-06-2023

11. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUIN 2023

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire de ce 12 juin 2023 soit levée à 20h57.

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la Loi sur les cités et villes

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 13^e jour de juin 2023.

Gaétan Gravel
Maire